

1 - Déclarer les sangliers prélevés EN APPROCHE/AFFUT

Tout se passe sur votre espace adhérent ! Si vous ne connaissez plus vos identifiants, vous pouvez joindre votre Fédération au 05-62-60-28-30

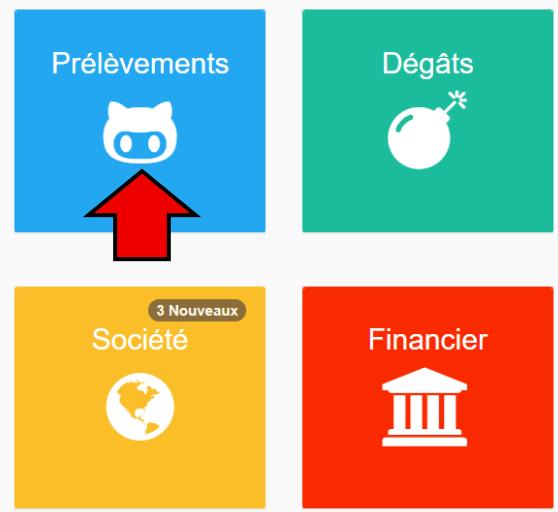
ETAPE 1

Connectez-vous en cliquant sur « espace adhérent » accessible depuis le site de la Fédération
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/gers/>



ETAPE 2

Cliquez sur « Prélèvements »



ETAPE 3

Cliquez sur « constats de tir APPROCHE AFFUT Sanglier »

Constats de tir
APPROCHE
AFFUT
Sanglier



ETAPE 4

Cliquez sur le « + » pour déclarer votre prélèvement

Pour ajouter un prélèvement, cliquez sur le +, pour modifier un prélèvement, cliquez sur la loupe.

Espèce	Date	Commune	Prélèvements	Vis.	Sup.
Sanglier					

ETAPE 5

Cartons de tir

Champ obligatoire

Espèce

Sanglier

Date de tir

Commune de réalisation

Indiquez une valeur

Nombre de prélèvements

0

Saisie effectuée le

3 – Renseignez le nombre de sangliers prélevés en remplaçant le 0 qui s'affiche par le nombre prélevé

1 – Sélectionnez la date du prélèvement en cliquant sur le calendrier

2 – Indiquez la commune où a été prélevé le sanglier en cliquant sur le petit triangle blanc. La liste des communes s'ouvre, cliquez ensuite sur le nom de la commune

Valider Fermer

6- Une fois tout ceci fait vous pouvez cliquer sur « Valider »

Cet icone s'affiche :



Cartons de tir

Le carton de tir hors PDC a été enregistré.

OK

C'est que tout est ok ! Vous venez de déclarer les sangliers prélevés à l'approche ou affût. Pour rappel, cette déclaration doit se faire chaque semaine, c'est une obligation réglementaire fixée par l'Etat pour bénéficier d'un plan d'accompagnement financier aux dégâts agricoles.